



Ville de Bazas

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : .....	27
Membres présents : .....	23
Procurations : .....	4
Suffrages exprimés : .....	27
Votes Pour : .....	27
Votes Contre : .....	0
Abstentions : .....	0

**Présents :** Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme Emmanuelle PEIGNIEUX à Mme Isabelle DEXPERT, M. Laurent JOUGLENS à M. Laurent SOULARD, Mme Amandine BARBERE à Mme Sonia CILLARD-CARRARA, Mme Sylvie BADETS à M. Jean-Bernard BONNAC.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Bernadette DULAU

**N° DE\_2022\_080**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

- Vu, le Code général des collectivités territoriales
- Vu, l'instruction comptable M14,
- Considérant que le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2022 le 12 avril 2022 sur des bases prévisionnelles ;
- Considérant qu'il convient de provisionner le chapitre 014 à l'article 7291172 en recettes de fonctionnement d'un montant de 755 € correspondant au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants et de l'équilibrer par une dépense de fonctionnement au chapitre 022 d'un montant identique ;
- Vu, le rapport de M. Francis DELCROS sur la nécessité de modifier le budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative N° 2 du budget principal conformément au document ci-après.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer toutes pièces administratives et comptables.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,  
Marie-Bernadette DULAU

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213300361-20220920-DE\_2022\_080-DE

33036

MAIRIE DE BAZAS

Code INSEE

Budget Communal

DM 11 2 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDIT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	755.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>755.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	755.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>755.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>755.00 €</b>	<b>755.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>